



N° 26-04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAMÉ - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD

Absents : Mme Anne LESUR**Pouvoirs :** Mme Anne LESUR pouvoir à M. Patrick CANCOUET

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	28
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	02/04/2026
Date d'affichage	02/04/2026

Objet : Constitution de la Commission de délégation des Services Publics

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1410-3 et L1411-5,

VU le Code de la Commande Publique et notamment sa partie III traitant des Concessions de Services,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation des Services Publics et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, cette commission est composée du maire ou son représentant, président, et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus, en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il doit être procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT les listes des élus proposés pour composer ladite Commission de Délégation des Services Publics,

CONSIDERANT que l'élection des membres élus de la commission de délégation des Services Publics doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (art. L.2121-21 du CGCT),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, **DECIDE :**

Article 1 : DE CONSTITUER une Commission de Délégation des Services Publics au sein de la ville de Groslay qui sera compétente en matière de délégation de service publics, concessions de travaux, concessions de services et autres existants ou à venir, conformément à la réglementation.

Article 2 : DE PROCEDER à l'élection au vote à main levée des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation des Services Publics à la désignation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

➤ ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES

Listes déposées	Membres Titulaires
Liste 1 Groslay Terre d'Avenir	1. MORLOT Eric 2. ALBARELLO Sergio 3. FARCY Pierre 4. FERNANDES Jimmy 5. JOBARD Nathalie
Liste 2 Agir ensemble pour Groslay	1. MEI Daniel 2. LESUR Anne 3. NUNES Jennifer

Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote					0
Nombre de votants					29
Bulletins blancs ou nuls					0
Nombre de suffrages exprimés					29
Sièges à pourvoir					5
Quotient électoral (Suffrage exprimé/Sièges à pourvoir)					5,8
Répartition des sièges	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total	
Liste 1 Groslay terre d'avenir	22	3	1	4	
Liste 2 Agir ensemble pour Groslay	7	1	0	1	

Ont obtenus :

- Liste Groslay terre d'avenir = 4 sièges
- Liste Agir ensemble pour Groslay = 1 siège

➤ ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS

Listes déposées	Membres Suppléants
Liste 1 Groslay Terre d'Avenir	1. SAULNIER-PIEPER Anna-Rut 2. FOUEDJEU Gildas 3. DEGLIAME Carmela 4. HERCYK Philippe 5. ZEMMOURI Hamza
Liste 2 Agir ensemble pour Groslay	1. LESUR Anne 2. NUNES Jennifer

Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Sièges à pourvoir	5
Quotient électoral (Suffrage exprimé/Sièges à pourvoir)	5,8

Répartition des sièges	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 Grosly terre d'avenir	22	3	1	4
Liste 2 Agir ensemble pour Grosly	7	1	0	1

Ont obtenus :

- Liste Grosly terre d'avenir = 4 sièges
- Liste Agir ensemble pour Grosly = 1 siège

Article 3 : Sont déclaré élus à la Commission de Délégation des Services Publics :

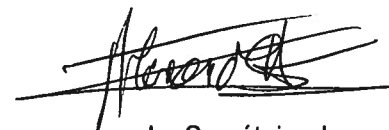
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<u>Liste 1 : Grosly Terre d'Avenir</u> – MORLOT Eric – ALBARELLO Sergio – FARCY Pierre – FERNANDES Jimmy	<u>Liste 1 : Grosly Terre d'Avenir</u> – SAULNIER-PIEPER Anna-Rut – FOUEDJEU Gildas – DEGLIAME Carmela – HERCYK Philippe
<u>Liste 2 : Agir Ensemble Pour Grosly</u> – MEI Daniel	<u>Liste 2 : Agir Ensemble Pour Grosly</u> – LESUR Anne

Article 4 : Monsieur Maire est Président de droit de la Commission de Délégation des Services Publics. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par le Conseiller délégué à la commande publique, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 5 : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le
 Certifiée exécutoire par le Maire
 le
 François JEFFROY
 séance





Le Secrétaire de

Yann ALEXANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.